

1865

(Circular à M.M. les Curés.)

ARCHÉVÊCHÉ DE QUÉBEC.
19 Novembre 1866.

MONSIEUR LE CURÉ.

Vous avez appris sans doute, et comme moi, avec un profond sentiment de douleur, que l'église de S. Modeste a été consumée par le feu, avec sa sacristie, et à peu près tout ce qu'elle possédait de linge et d'ornements, le 13 de ce mois.

Cette église était assurée depuis quelques années à l'Assurance Mutuelle des Fabriques : mais les travaux entrepris dernièrement pour l'agrandir et la refaire en grande partie, la privent du bénéfice de cette assurance, et c'est au moment où ces travaux allaient se terminer, et où la paroisse avait épuisé toutes ses faibles ressources pour les payer, qu'est arrivé le triste accident.

Quel désastre, et quelle désolation pour cette pauvre paroisse, qui se trouve ainsi complètement ruinée, et absolument incapable de bâtir une nouvelle église !

Il faut donc avoir pitié d'elle ; il faut lui venir en aide. Oui, vous le voulez comme moi, j'en suis sûr ; et dans cette confiance je viens tout à la fois vous en supplier au nom de la charité, et vous en suggérer le moyen.

A cette fin, je vous prie d'engager votre fabrique à contribuer pour sa part à cette grande œuvre de charité et de piété.

Les deniers de votre église ne sont-ils pas les deniers du bon Dieu ? N'est-il pas bien permis de prendre sur les deniers du bon Dieu, pour lui bâtir un temple ?... Les fabriques ne sont-elles pas sœurs, et ne convient-il pas qu'elles s'entr'aident dans le malheur ?...

Mais quelle devra être cette offrande de votre fabrique ? Je laisse à votre bon cœur, et à la générosité de Messieurs vos marguilliers, sur laquelle je compte, et que j'implore ici, de le décider.

Plusieurs de vos bons paroissiens aussi s'estimeront heureux, j'en suis certain, de contribuer à une œuvre si sainte. Ils aiment singulièrement à offrir quelque